

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2025

Salle du Conseil – 18h

PROCES-VERBAL

PRESENTS :	José Froment - Laurent Granger - Cédric Groulier – Sylvie Mathieu – Marie-Eve Wan Meenen – Annabelle Mousset – Jean-Michel Monmège – Michel Pinet
ABSENTS :	Cécile Rousseau – Raymond Josse
PRESIDENCE :	José Froment
SECRETAIRE DE SEANCE :	Annabelle Mousset
ORDRE DU JOUR :	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17/12/20242. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 20243. Signature de la charte de l'arbre et du paysage du conseil départemental de l'Aude4. Création d'un poste de Rédacteur suite à la promotion interne dérogatoire relative au secrétaire général de la Mairie5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17/12/2024

Après lecture du PV, MP souhaite que la partie le concernant soit mise en annexe. Il était favorable au reste du PV sauf la partie le concernant.

Le Conseil municipal étant public les élus ayant voté « pour » souhaitent que l'ensemble des propos soit effectivement consigné.

Pour	7, dont 1 représenté
Contre	1
Abstentions	2 dont 1 représenté

2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

JMM présente le CFU 2024 :

Celui-ci fait apparaître (chiffres présentés ci-dessous arrondis) :

- **Fonctionnement :**
 - o **Des dépenses** à hauteur de 308 000 € soit quasiment exactement au même niveau qu'en 2023 avec notamment :
 - Des comptes 60 (achats) en hausse de 13 000 € en lien avec les aménagements pour les poubelles
 - Des comptes 61 (services extérieurs) en baisse de 20 000 € : des travaux conséquents effectués en 2023 (cimetière, lavoir ...) avaient entraîné des dépenses élevées sur ces comptes.
 - Des comptes 64 (personnel) en hausse de 9 000 €, due aux revalorisations salariales

- **Des recettes** à hauteur de 367 000 € en baisse de 24 000 € par rapport à 2023, due essentiellement :
 - Pour 6 000 € à l'arrêt de la participation financière de la comcom aux travaux liés à l'eau qui sont de sa compétence (effectués avant par l'employé municipal et maintenant par la comcom)
 - Pour 6 000 € à la diminution des droits de mutation (« taxes » sur les ventes de maison)
 - Pour 6 000 € à la fin de la location des places de parking à l'usine.
- **Soit donc un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 59 000 €**
- **Investissement :**
 - **Des dépenses** à hauteur de 132 000 € :
 - Aménagement agence postale (11 000), achat camion (25 000), frais suivi barrage (6 000), maîtrise œuvre usine (26 000), borne incendie (8 000), extension réseau (24 000), installations diverses (plaques rues, ...)
 - Remboursement capital emprunt : 27 000 €
 - **Des recettes** à hauteur de 291 000 € :
 - Une subvention en retard de l'état pour le barrage à hauteur de 160 000 €
 - Les autres recettes : TVA, subvention Poste, amortissement et excédents capitalisés
 - **Soit donc un excédent d'investissement d'un peu plus de 159 000 €**

Soit au total fonctionnement + investissement 2024, un excédent de 219 000 €

Avec le report des résultats antérieurs (+ 23 000 €), **le résultat cumulé est de + 242 000 €**, ce qui constitue une situation comptable très saine et extrêmement positive.

JF sort de la salle pour le vote

Pour	8, dont 1 représentés
Contre	0
Abstentions	0

3. Signature de la charte de l'arbre et du paysage du conseil départemental de l'Aude

Charte visant à mettre en valeur et à protéger l'arbre.

Pas de valeur juridique mais la signature de cette charte permettra l'accès à la pépinière départementale pour les plantations dans le village.

Pour	10, dont 2 représentés
Contre	0
Abstentions	0

4. Création d'un poste de Rédacteur suite à la promotion interne dérogatoire relative au secrétaire général de la Mairie

Les secrétaires de mairie ont la possibilité d'avoir un changement de grade. Suite à son succès au concours, la secrétaire de mairie a obtenu un passage en rédacteur d'où création de poste

Impact budgétaire : changement, reclassement dans grille immédiatement supérieure.

Contrat 20h hebdomadaires

Peu d'incidence budgétaire pour l'instant mais dans 10 ou 20 ans.

Si nouvelle secrétaire de mairie, le recrutement sera possible au bas de la catégorie B.

Pour	10, dont 2 représentés
Contre	0
Abstentions	0

5. Questions diverses

- LG : le prochain bulletin municipal paraîtra fin avril. Merci de faire passer les infos le 10/04 au plus tard afin qu'elles puissent être publiées.
- Communication préélectorale à partir du 1^{er} septembre
- Le département a retenu le projet du CME pour le budget citoyen de poulailler participatif, vote du 1^{er} au 30 avril
- JF nous fait part de :
 - l'expertise qui aura lieu chez M. Gony et Mme Wagler le 20/03/25 pour le problème d'infiltration
 - Enfouissement de la fibre
 - Problème antenne 4G qui ne fonctionne pas depuis 10 jours aucune réponse n'a été obtenue des responsables
 - rdv avec Véronique Dupont pour aménagement du chemin du Paradis
 - Chloé Danillon pour subventions usine + remerciements subventions travaux année dernière
 - Devis poteau bleu lavoir (3240TTC qui sortirait lavoir, rebrancher poteau incendie lavoir) + autre devis Aude TP en attente/ Batistella 31000 TTC pour étanchéité du lavoir
 - Dates réunion + CM
 - rendez-vous vendredi 21/03 avec l'association des chasseurs pour l'attribution éventuelle d'un local
 - JF a contacté le vétérinaire de Saissac pour la naissance des chauves-souris au mois de mai à l'usine. Comment faire pour les déplacer ?
- Recommandation du vétérinaire : contacter la DREAL
- Devancer les problèmes pour l'usine
- MP : Chauvet pour terrain pétanque semaine prochaine (coût seulement gravier)
- Pour festival des Fantaisies Populaires, utilisation de cet espace comme parking. MP dit que ça ne pose pas de problème.
- Béton drainant prévu pour le terrain de basket ne sera mis en place qu'après les Fantaisies populaires
- jeux pour enfants, aménagement du parc en cours de réflexion
- résidus herbe seront utilisés pour remblayer
- CG : attention aux normes si blessure enfant, il faut faire une déclaration de travaux
- MP Terrain constructible vendu 32000€, MP aurait aimé que la mairie achète ce terrain .
- JMM** : mairie ne peut pas préempter sans projet construit

Fin de la séance : 19h26

Le Maire,

José FROMENT



La secrétaire de séance,

Annabelle Mousset